Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260918-2026_05_59-DE

Délibération du conseil municipal du 17 septembre 2026

Délibération n° 2026-05-59
Classification : Institutions et vie politique / Intercommunalité
Objet : Syndicat Mixte Dunes Sauvages Gâvres Quiberon – Approbation de la « Charte du Grand Site de France ».

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de procurations : 4

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 11 septembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

Présents : Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Dhué Marjolaine, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Blé Isabelle, Le Déore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lepioufle Mathilde, Lofficial Damien, Moréac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absents excusés : M. Beernaerd Alex, Mme Chaballier Laure, Mme Garnaud Céline, M. Malherbe Jean-Philippe.

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Beernaerd Alex donne son pouvoir à Mme Gaëlle Le Floch
- Mme Chaballier Laure donne son pouvoir à Mme Hélène Bihan
- Mme Garnaud Céline donne son pouvoir à Mme Cécile Le Mignant
- M. Malherbe Jean-Philippe donne pouvoir à M. Hubert Jan

Exposé

Le Maire expose que dans le cadre de la démarche de renouvellement du label Grand Site de France, le comité syndical du Syndicat mixte Dunes Sauvages a adopté le 10 juillet 2026 la charte du Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon (cf. annexe).

Le Maire précise que la Charte constitue un document de référence qui formalise les valeurs, les engagements et les principes d'action qui guident le Syndicat mixte et ses membres.

Cette charte traduit une ambition commune : préserver durablement les paysages, améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs, valoriser le patrimoine et conduire un développement territorial respectueux des équilibres environnementaux, sociaux et économiques.

Afin de confirmer l'engagement collectif des collectivités partenaires, le Maire propose de soumettre cette charte à l'approbation du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260918-2026_05_59-DE

Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'approuver la Charte du Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon,
- de confirmer l'adhésion de la commune d'Erdeven aux valeurs, aux principes d'action et aux engagements qu'elle porte,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 18 septembre 2026

La Secrétaire de séance
Laurence Le Déore

Le Maire,
Dominique Riguidel

MAIRIE D'ERDEVEN
Morbihan

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*